



FRAIS MÉDICAUX

Avant de remplir ce document, lisez la note 1 au verso de ce document. *Pour plus de détails, consultez notre site web.*

VOUS POUVEZ REMPLIR UN DOCUMENT PAR FAMILLE (enfants mineurs seulement)

Nom _____ Prénom _____ Année : _____

N'OUBLIEZ PAS D'INSCRIRE UNIQUEMENT LA PARTIE QUE VOUS AVEZ RÉELLEMENT PAYÉE, C'EST-À-DIRE LA PARTIE SOUSTRAITÉ DE TOUT REMBOURSEMENT DE VOS ASSURANCES Y COMPRIS CELLE DE LA R.A.M.Q.

Si la période de référence n'est pas l'année civile, indiquez alors la période : du _____ au _____ *note 2 au verso*

DESCRIPTION	Montant	Montant conjoint
Médicaments sur prescription (<u>demandez la liste détaillée à votre pharmacien</u>)	_____	_____
Frais payés à un dentiste (<u>le blanchiment des dents n'est pas admissible</u>)	_____	_____
Prothèse dentaire	_____	_____
Orthodontiste	_____	_____
Optométriste : inscrivez séparément		
examen de la vue <input type="checkbox"/>	_____	_____
prescription (verres)	_____	_____
monture <input type="checkbox"/>	_____	_____
Correction au laser pour le traitement de la myopie	_____	_____
Frais d'examen médical versés à une clinique privée	_____	_____
Chiropraticien	_____	_____
Ostéopathe, naturopathe, homéopathe (<i>sauf produits naturels</i>)	_____	_____
Chaussures orthopédique	_____	_____
Regroupez : (acupuncteurs, ergothérapeutes, orthophonistes, physiothérapeute audiologiste, psychologues, podiatres, thérapeutes conjugaux)	_____	_____
Professionnels non inscrits sur cette liste : précisez : _____	_____	_____
Autres frais : Précisez : _____	_____	_____

Frais de déplacement (Voir note 3 et remplir le document ci-joint)

****Frais médicaux des enfants (Remplir la section 2 à la page 3)**

AUTRES INFORMATIONS: *Si l'espace est insuffisant, joignez-y une annexe.*

Non admissible : massothérapeute / kinésithérapeute / kinothérapeute / orthopédagogue / orthothérapeute / podologue / produits naturels / médicaments en vente libre / la chirurgie esthétique / l'épilation au laser / frais payé pour être membre d'une COOP (cette liste des exclusions n'est évidemment pas complète)

Je certifie que les informations fournies ci-dessus sont exactes et complètes et qu'elle révèlent la totalité des frais médicaux admissibles que j'ai payés. J'ai soustrait de ces montants tous remboursements de la RAMQ ou d'une assurance s'il y a lieu. Je dégage Logi-comptables, et les employés de toute responsabilité advenant une vérification des autorités fiscales et que des honoraires pourraient m'être chargé advenant le cas.

Note 1

La partie admissible de tous les frais médicaux ou de traitement de spécialiste doit être réduite de ce que votre compagnie d'assurance vous a remboursé ou devrait vous rembourser. C'est de votre responsabilité de n'inscrire que la partie que vous avez réellement payée, déduisant ainsi tout montant déjà remboursé ou à venir par l'assurance. Vos relevés d'assurance vous seront très utiles dans ce calcul. Conservez-les en preuve.

Note 2

Il est important de savoir que les frais admissibles doivent être des frais payés sur une période de 12 mois se terminant dans la dernière année. À titre d'exemple, vous pourriez avoir engagé une dépense importante en octobre de l'an passé et une autre en février de cette année. Dans ce cas-ci, il serait possible et probablement beaucoup plus avantageux, de regrouper ces frais étant donné qu'ils ont été payés à l'intérieur d'une période de 12 mois. Ils seront alors déductibles dans l'année où la période de 12 mois se termine, c'est-à-dire cette année.

Note 3

Frais de déplacement

Si vous avez dû vous déplacer pour obtenir des soins médicaux qui ne se donnaient pas dans votre région (dans **un rayon de 40 kilomètres**), vous pouvez demander des frais de transport si vous les avez payés à une entreprise qui exploite une entreprise de transport. Cependant, **si aucune entreprise de transport n'est disponible** dans votre région, vous pouvez alors demander en frais médicaux un montant représentant le total de vos kilométrages par le taux prescrit au kilomètre cette année-là pour tout déplacement de plus de 40 km aller simple. **Notez que les déplacements de moins de 80 kms sont plus souvent vérifié par le gouvernement.**

Si vous devez voyager plus de 80 kilomètres (aller simple) pour obtenir des soins médicaux, en plus des frais de transport, vous pouvez demander les frais de stationnement et le coût de vos repas. Vous pouvez déduire un montant fixe de 17 \$ par repas, jusqu'à concurrence de 51 \$ par jour et par personne, sans soumettre de reçus pour vos repas. **Pour pouvoir demander des frais de déplacement ou de repas, vous devez avoir un document signé par votre médecin attestant le nombre de fois ainsi que les dates que vous vous êtes déplacé pour obtenir des soins médicaux. Joignez-le-nous avec le détail de vos frais de déplacement.**



FRAIS DE DÉPLACEMENT ADMISSIBLES EN FRAIS MÉDICAUX

Nom _____ Prénom _____ Année : _____

Si l'espace est insuffisant, inclure ces informations sur une autre feuille.

SECTION 1 FRAIS DE DÉPLACEMENT (+ de 40 kilomètres)

Date	Nom de l'hôpital ou de la clinique et l'adresse	Nombre de Déplacement	Km Aller simple
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

SECTION 2

Nom de l'enfant: _____

DESCRIPTION	Montant
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Nom de l'enfant: _____

DESCRIPTION	Montant
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Nom de l'enfant: _____

DESCRIPTION	Montant
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Nom de l'enfant: _____

DESCRIPTION	Montant
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____